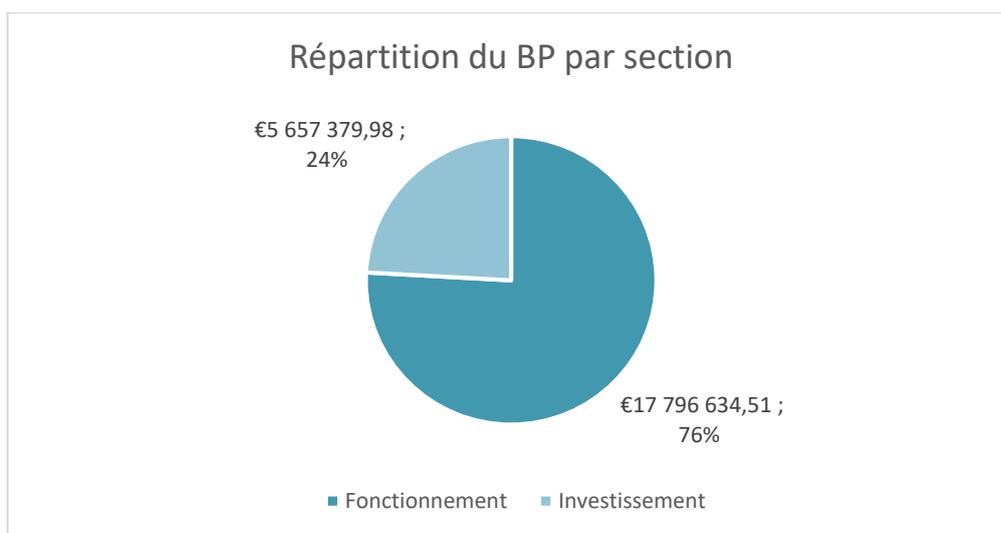


Budget Primitif 2024 – Conseil municipal du 5 avril 2024

1) Synthèse de l'équilibre global du budget principal

Le budget prévisionnel 2024 s'équilibre à 23.45 millions d'euros dont 17.79 millions d'euros pour la section de fonctionnement et de 5.66 millions d'euros pour la section d'investissement.



Le volume des dépenses de la section de fonctionnement est en augmentation de 2.95 % (510 k€) par rapport au Budget Primitif (BP) 2023. Le travail de rationalisation des dépenses de fonctionnement, amorcé en 2020 se poursuit et permet de dégager des marges de manœuvre en investissement qui seront mobilisées à compter de 2024 pour assurer le financement des projets structurants. Cependant, la maîtrise des dépenses de fonctionnement doit se poursuivre car certaines augmentations sont inéluctables avec les évolutions du coût des fluides (10 % pour l'électricité), évolution de la masse salariale (3.69 % soit 327 k€) par exemple.

Quant à l'investissement, il acte une augmentation de 13.89 % (690 k€) faisant suite à une évolution significative en 2023 de près de 62.49 % (1 900 k€). Bien que le niveau de remboursement du capital de la dette se maintienne à un niveau important (1 010 k€), les dépenses d'équipement (5 660 k€) poursuivent leur forte augmentation. En effet, à l'instar de l'ensemble des collectivités, après avoir réalisé les études nécessaires à la conduite des projets dans un premier temps, bien que ralenties fortement par la crise COVID, les dossiers structurants ont débuté leur phase opérationnelle en 2023, et se poursuivent en 2024 ainsi qu'en 2025. Il est rappelé à cette occasion que c'est en vue de ces financements que la Ville a enregistré ces trois dernières années des résultats significatifs, permettant ainsi aujourd'hui de procéder aux financements des projets du mandat sans recourir à l'emprunt et de fait aggraver la dette.

L'autofinancement de la section fonctionnement vers la section investissement est en légère augmentation et s'élève à 226 k€. Les amortissements venant alimenter la section investissement sont prévus en augmentation, à hauteur de 980 k€.

La balance du BP 2024 est la suivante :

2024	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	17 796 635 €	17 796 635 €
<i>Opérations réelles</i>	16 590 514 €	17 722 085 €
<i>Opérations d'ordre</i>	1 206 121 €	74 550,00 €
Section d'investissement	5 657 380 €	5 657 380 €
<i>Opérations réelles</i>	5 065 290 €	3 933 719 €
<i>Opérations d'ordre</i>	592 090 €	1 723 661 €

2) La section de fonctionnement du budget principal

a) Les recettes de fonctionnement

L'augmentation des recettes de fonctionnement se poursuit bien qu'elle acte un léger ralentissement. Pour mémoire, en 2023, l'augmentation significative des recettes étaient majoritairement en lien avec le dynamisme fiscal et la revalorisation des bases fiscales de près de 7 %. La Ville bénéficie toujours de ce dynamisme cette année. De plus, elle acte une nouvelle recette en lien avec les placements réalisés au cours de l'année 2023.

Par chapitre, les recettes de fonctionnement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2023, se décomposent ainsi :

	2023	2024	Évolution valeurs	Évolution %
013 Atténuation de charges	42 000	62 100	20 100	47,86%
70 Produits d'activités des services	1 044 053	1 142 654	98 601	9,44%
731 Fiscalité Locales	9 197 888	9 564 269	366 381	3,98%
73 Impôts et taxes	3 415 700	3 370 132	- 45 568	-1,33%
74 Dotations et participations	2 716 030	2 731 457	15 427	0,57%
75 Autres produits de gestion courante	724 617	680 867	- 43 750	-6,04%
76 Produits financiers	1 062	156 318	155 255	14613,24%
77 Produits exceptionnels	10 000	14 288	4 288	42,88%
042 Opération d'ordre	135 050	74 550	- 60 500	-44,80%
Total	17 286 400 €	17 796 635 €	510 234 €	2,95%

Les atténuations de charges, qui correspondent principalement aux indemnités journalières remboursées par les organismes sociaux ou le Centre de Gestion de l'Ain, sont proposées en augmentation, les volumes étant dépendants des arrêts maladies constatés chaque année et malheureusement des arrêts longue durée également qui couvrent de longues périodes.

Le chapitre 70, regroupant l'ensemble des produits perçus sur le domaine, les services publics offerts à la population ou les ventes diverses, poursuit son augmentation significative (9.44 %) par rapport au BP 2023 de près de 98 k€. En effet, la mise en place du règlement d'occupation du domaine public sur une année intégrale impacte la ligne à la hausse, notamment en lien avec la réalisation de chantiers. Au-delà, la poursuite de la hausse de la fréquentation des différents accueils de la Ville (petite enfance, enfance et jeunesse) conforte cette augmentation.

En raison du passage à la nomenclature M57, les ressources de la fiscalité locales sont désormais différenciées des impôts et taxes. De fait, il convient désormais de séparer les deux chapitres. Concernant le chapitre 731 « Fiscalité locale » on constate que la Ville conserve son dynamisme local avec une augmentation de 3.98 % (366 k€). Ce dynamisme repose principalement sur les impôts directs (+7.36 %, 579 k€), malgré l'absence d'évolution des taux d'imposition depuis maintenant de nombreuses années. L'évolution est moindre qu'en 2023, car les bases fiscales avaient été revisitées en 2023 comme rappelé ci-avant. Parallèlement, les droits de mutation enregistrés ralentissent fortement (- 200 k€) pour s'établir à 500 k€. La fiscalité indirecte apparaît globalement stagnante, malgré une très légère augmentation de la taxe d'électricité, estimée à 40 k€ (+ 5.26 %). Ainsi, la taxe sur les emplacements publicitaires est projetée en stagnation (155 k€), tout comme la taxe sur les pylônes électriques (11 k€).

Le chapitre 73 « Impôts et taxes » est en légère diminution, en lien direct avec la diminution de la DSC accordée par la CCPA à la Ville. Cependant, il semblerait que la CCPA finalement accordera une DSC à la Ville d'un montant de 1 031 k€. Une régularisation sera faite au BS un fois le budget communautaire voté. Le FNGIR apparaît stable (102 k€). Les amendes en lien avec les dépôts sauvages sont en augmentation pour s'arrêter à 9 k€.

Le chapitre 74, constitué des dotations de l'État et des participations (CAF essentiellement), apparaît globalement en stagnation (+0.57 % soit 15 k€). Ainsi, la DGF augmenterait très légèrement de 1.34 % soit 14 k€ (1 064k€), la DSU serait en légère hausse (40 k€) mais la dotation nationale de péréquation accuserait une nouvelle baisse (- 11 k€) pour finalement s'établir à 3.9 k€. Parallèlement, l'activité des structures d'accueil de la Ville, tant de la petite enfance, de l'enfance que de la jeunesse, étant conventionnées sur davantage de temps avec la CAF, les participations CAF sont projetées en hausse de 15.25 % (+90 k€). De plus, la CCPA, dans un souci de soutien du centre nautique, propose le versement d'une dotation s'élevant à 48 k€. La compensation d'exonération de la taxe foncière est en diminution (-50 k€) pour s'établir à 250 k€. Enfin, la participation du Département au titre des ressortissants Suisses (48 k€), est présentée en stabilité.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », constitué des loyers perçus par la commune pour la location de biens de son domaine privé, est proposé en légère diminution (- 6.04 %), en lien avec la vente de certains locaux.

Le chapitre 76 « produits financiers » accuse une hausse significative (155 k€), qui est le fruit des placements financiers opérés depuis un an par la Ville. Il s'agit donc d'une nouvelle recette.

Enfin, le chapitre 77 « produits exceptionnels », qui comprend notamment les remboursements de sinistres, est proposé en augmentation de 4 k€ en raison de la mise à jour de la provision nécessaire pour les sinistres au cours de l'année, portant la ligne à 14 k€.

L'évolution du 042 « Opération d'ordre » est en diminution de 44 % (soit 60 k€). Ce dernier fait en réalité état de la mise à jour des amortissements et immobilisations prévisionnelles.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 17.8 millions d'euros, en augmentation de 3 % par rapport au BP 2023 (510 k€). L'autofinancement, constitué du virement à la section d'investissement, est quant à lui en augmentation de 113 % (120 k€) et devraient s'établir à 226 k€. Autre opération d'ordre qui viendra alimenter l'investissement, les amortissements, sont en progression de 5 % (+45 k€).

Par chapitre budgétaire, le détail des dépenses de la section est le suivant :

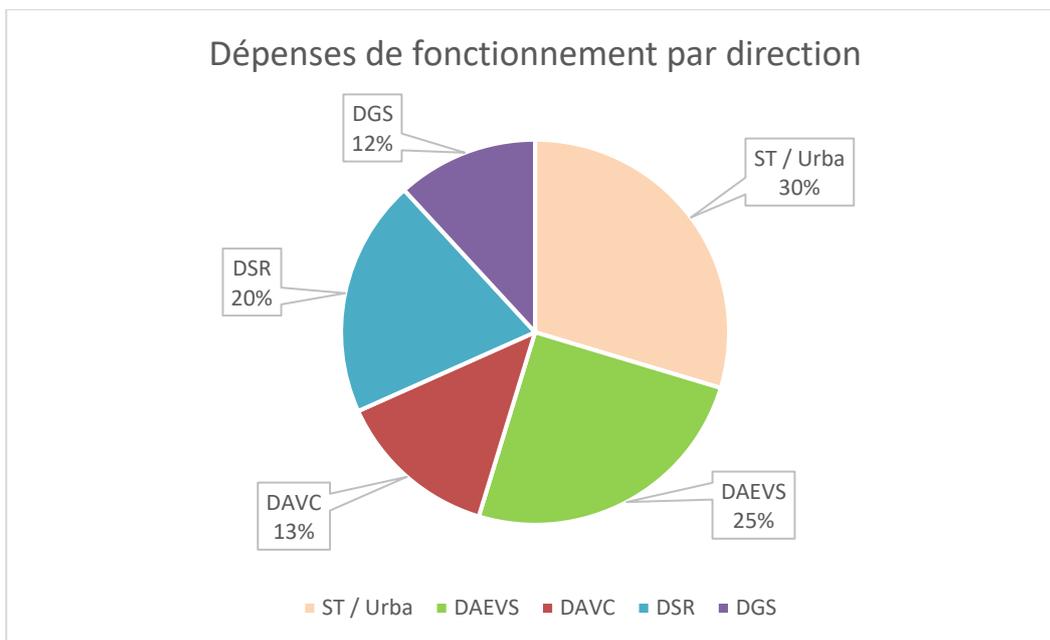
	2023	2024	Évolution valeurs	Évolution %
011 Charges à caractère générale	5 202 540,05	5 183 792,16	- 18 748 €	0%
012 Charges de personnel	8 681 837,37	9 004 549,30	322 712 €	4%
014 Atténuations de produits	265 000,00	265 000,00	- €	0%
65 Autres charges de gestion courante	1 890 814,12	1 915 036,96	24 223 €	1%
66 Charges financières	191 772,85	165 155,28	- 26 618 €	-14%
67 Charges exceptionnelles	9 500,00	33 679,81	24 180 €	255%
68 Dotations prov, exceptionnelles	4 000,00	23 300,00	19 300 €	483%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 245 464 €	16 590 514 €	345 049 €	2%
023 Virement à la section d'investissement	105 935,84	226 121,00	120 185 €	113%
042 Opération d'ordre (amortissements)	935 000,00	980 000,00	45 000 €	5%
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 040 936 €	1 206 121 €	165 185 €	16%
Dépenses de fonctionnement	17 286 400 €	17 796 635 €	510 234 €	3%

Le détail de l'évolution du chapitre 011 est présentée ci-dessous, par direction et service.

L'augmentation de la masse salariale se poursuit, principalement en raison de la réévaluation du point d'indice, de la refonte et l'augmentation des grilles indiciaires qui ont ponctué l'année 2023 et le début de l'année 2024. Au-delà, l'effet GVT reste source de quelques coûts supplémentaires comme chaque année, ce dernier ne pouvant être compensé intégralement par un effet de Noria. La prévision 2024 est un budget de 9 millions d'euros, soit 50.59 % des dépenses de fonctionnement, en-deçà de la moyenne des communes de même strate pour lesquelles ce ratio avoisine les 60 %.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par Direction

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement par direction est la suivante :

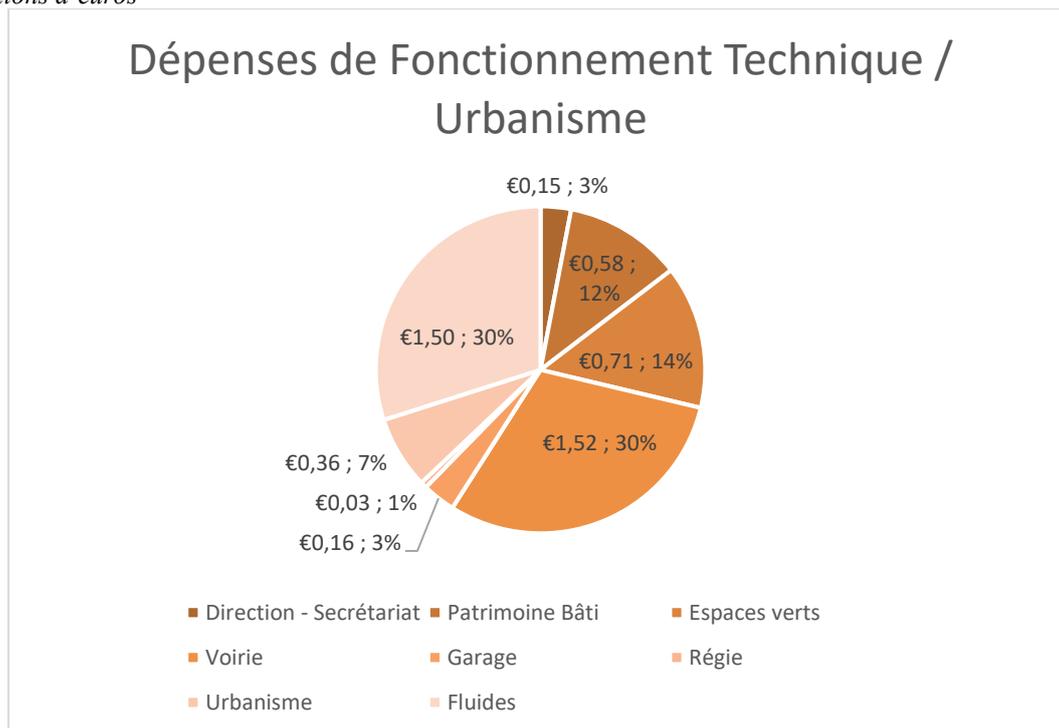


SERVICES TECHNIQUE ET URBANISME

Les dépenses des services techniques et de l'urbanisme représentent un budget global de 3.51 millions d'euros hors fluides. Avec les fluides (1 500 k€) et diverses locations, le budget global s'élève à 5 millions d'euros. Les charges de personnel s'élèvent à 1 654 k€.

Par politiques publiques, les volumes financiers des services techniques et urbanisme pour le BP 2024, personnels compris, sont les suivants :

En millions d'euros



En dehors des fluides, le service viaire représente le poste le plus important des dépenses réelles de fonctionnement (1 080 k€ de frais et 434 k€ de personnel) réalisé au profit des services techniques / urbanisme, en significative augmentation au regard de l'année 2023 (+40.43 %).

Le budget le plus significatif concerne l'entretien des voiries (1 002 k€) en augmentation de 106 %, avec les réfections de tapis, les politiques de PATA, et les aménagements VRD (333 k€). De plus, sont également concernés les marchés d'entretien des grilles et avaloirs, des bacs à graisse, des séparateurs d'hydrocarbures (78.5 k€), ou encore les panneaux de signalisation et la peinture (60k€), l'approvisionnement en sel (en diminution suite aux hivers cléments : -14.04 % soit 24 k€), la dératisation (16 k€), diverses maintenances (15 k€), l'entretien des pompes de relevage (3 k€) et diverses locations (1.5 k€).

La Ville a passé un marché de prestation de nettoyage des voiries publiques pour un montant de 80 k€ incluant la prestation d'entretien / balayage mais également la gestion et l'évacuation des déchets. De fait, parallèlement, le budget d'évacuation des déchets que la ville avait pour sa propre gestion, estimé à 80 k€ en 2023, est projeté à 16 k€ pour 2024 soit une diminution de 80 %.

L'éclairage public représente une dépense prévisionnelle de 145 k€, en augmentation (14 %), avec notamment 92 k€ prévus pour l'entretien des réseaux et 18 k€ pour les diverses maintenances (30.99 %). L'adhésion au service de regroupement (SIEA) représente une dépense de 10 k€. Enfin, les illuminations de fin d'année seront maintenues de manière identique à 2023 (20 k€).

L'entretien du patrimoine bâti s'élève à 932 k€ dont 397 k€ de dépenses de personnel, soit une baisse de 23 %. Les principales dépenses sont en lien avec la maintenance (190 k€) en augmentation de 4 %, la fourniture de petit équipement (76 k€), diverses interventions sur le patrimoine (21 k€) et des études en lien avec l'exploitation des installations thermiques (17 k€). Une provision de 50 k€ est prévue afin de faire face, le cas échéant, à des urgences et travaux imprévus. Enfin, quelques 2.5 k€ sont prévus pour la location de nacelles ou engins de levage (notamment en intérieur) ou encore les sanitaires autonomes du Château des Allymes.

Un budget global de 31 k€ sera mobilisé pour les chantiers assurés intégralement en régie, à savoir :

- Poursuite du déploiement de l'organigramme des clés sur les écoles (20 k€),
- Poursuite du remplacement de l'ensemble des éclairages fluos du patrimoine communale 6.8 k€,
- Motorisation portillon cimetière (2.5 k€),
- Plinthes de l'élémentaire Jule Ferry (1.5 k€),

Concernant l'entretien des espaces verts, le poste est proposé en légère diminution à 709 k€ (-2.17 %) dont 312 k€ de frais de personnels. L'entretien des terrains reste le poste principal (327 k€) en légère diminution de 2.6 %. La fourniture de végétaux s'élève à 28 k€, la fourniture de petits équipements (sables, fournitures diverses) est prévue à 13 k€. Un budget de 1 k€ sera proposé pour les animations et festivités de la ville et le budget en lien avec les illuminations des festivités de fin d'année sera quant à lui maintenu à 3 k€. La location de matériel roulant sera proposée à hauteur de 1 k€. Enfin, concernant l'exploitation de la forêt, 18 k€ seront inscrits, soit

une augmentation de 100 % au regard du programme des actions arrêtées pour 2024, portées par l'ONF.

Les dépenses en lien avec le garage se verront impactées à hauteur de -4.73 % pour un budget global de 107 k€ et 55 k€ de frais de personnel. Cela concerne les carburants (47 k€) en diminution de 14 %, diverses locations (12 k€) en diminution suite au rachat de l'un des véhicules en fin de contrat, des consommables (4 k€). Le budget pour les diverses réparations est proposé à 18 k€ et les maintenances à 6.4 k€.

Le service urbanisme, quant à lui, propose un budget à hauteur de 53 k€ en diminution de 26 %, et 305 k€ de frais de personnel en augmentation de 8.74 %, soit un total de 359 k€. Il comprend les différents frais de portage par l'EPF pour 7 k€ en forte diminution suite à la vente de divers biens portés initialement par l'établissement, et divers honoraires nécessaires au bornage notamment ou à des études complémentaires (40 k€).

Concernant les charges immobilières, le budget est proposé en légère augmentation en lien principalement avec les charges (8 %) :

- Locations mobilières (Parking Sanville, gendarmerie rue Bérard, Syndicats, Cosaques) : 96 k€,
- Charges locatives : 14 k€,
- Participation gymnase Plaine de l'Ain : 40 k€,
- Charges électricité sur la pépinière et le gymnase du réveil : 10 k€.

Enfin, concernant les fluides, ils sont proposés en augmentation pour un montant global de 1 500 k€, soit une augmentation de 4.95 %, consécutive à une forte augmentation déjà actée pour 2022 et 2023. Pour l'année 2024, la répartition est ainsi prévue :

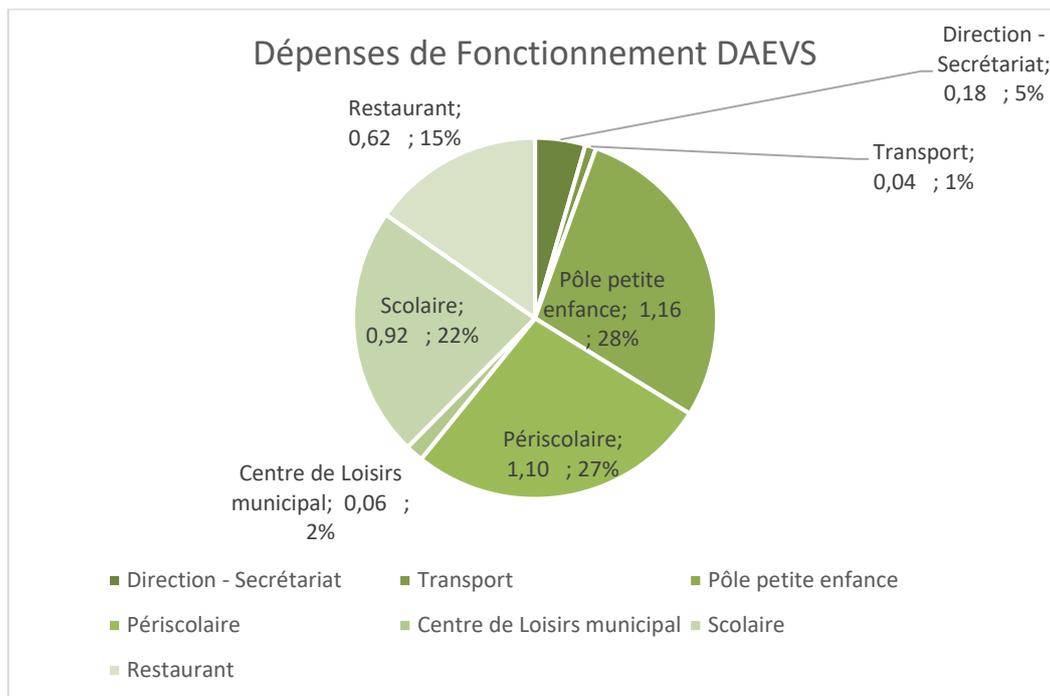
- Eau : 39 k€, + 56 %,
- Electricité : 893 k€, +10.69 %,
- Gaz : 568 k€, -4.93 %.

DIRECTION ACTION EDUCATIVE, VIE SCOLAIRE ET PETITE ENFANCE

L'ensemble du budget de la DAEVS s'élève à 4.299 millions d'euros, en augmentation de près de 2.88 % répartis entre les structures d'accueil des jeunes enfants (très grande crèche, multi-accueil), le périscolaire et le scolaire, dont 3.558 millions d'euros sont strictement en lien avec les frais de personnels.

Par politiques publiques, les volumes financiers sont les suivants :

En millions d'euros



Le budget dédié à la petite enfance est constitué par les frais de personnels (1 012 k€) en augmentation de 10.86 %. Au-delà les dépenses d'alimentation (20 k€) sont présentées de manière stable par rapport à 2023. De plus, diverses dépenses pour la maintenance des équipements sont proposées (entretien des locaux, dépoussiérage) pour un total de 1.5 k€, ainsi que pour la fourniture de pharmacie ou de gel (0.6 k€). Également, diverses fournitures sont nécessaires (lait, couches, linges, divers petits matériels, etc.) pour 13.3 k€. Les dépenses en lien avec l'analyse de la pratique des agents, les activités diverses ou les fournitures pour les activités représentent globalement 8 k€. Enfin, la mise en place du marché de restauration est estimée à 10 k€ sur le dernier trimestre.

Concernant le péri-scolaire, il convient de souligner que les services relatifs à la jeunesse ont été retraités et sont désormais affectés à la DGS. Sont donc concernés l'accueil péri-scolaire sur les trois temps de la journée scolaire des enfants (matin, midi et soir), la subvention versée au centre de Loisirs associatif, le Centre de Loisirs municipal « les Renardeaux » et les dépenses en lien avec le sport scolaire. Les frais de personnel s'élèvent à 1 115 k€, en augmentation de 20.12 %, et les frais nécessaires à la gestion courante sont arrêtés à 47 k€, en stagnation.

- Accueils péri-scolaires : le budget est en augmentation de 16.69 % pour s'établir à 31.7 k€ avec la conduite de projets pédagogiques spécifiques tel le projet Génération 2024 en lien avec l'Education Nationale et la MJC (4.2 k€), l'achat de divers équipements ou jeux pour les activités (4.8 k€).
- Centre de Loisirs « les Renardeaux » : le budget s'établit à 65 k€ dont 50 k€ de dépenses de personnel. 15 k€ sont dévolus à la restauration pour les premiers trimestres et 5 k€ pour le marché restauration sur le dernier trimestre.
- Centre de loisirs du Château des Echelles : la subvention budget est en légère augmentation pour 65 k€ en lien avec la fréquentation et 12.5 k€ d'alimentation stable.

Pour le service scolaire le budget global s'élève à 915 k€, dont 818 k€ de dépenses de personnel. Il convient de souligner que 7 associations scolaires font l'objet d'un subventionnement pour le soutien aux projets pédagogiques d'écoles dans le cadre de cette direction, pour un montant total de 17 k€, en légère augmentation de 7.12 %.

Pour chaque école, le budget augmente suite à l'évolution du coût des fournitures d'entretien, les coûts de nettoyage et l'achat de petit matériel. Un budget supplémentaire est également proposé en vue du renouvellement des livres pour les niveaux élémentaires, y compris pour les dispositifs ULIS et UPE2A. Les dépenses se répartissent comme suit :

- Tiret : 8 931 €
- Jean de Paris Maternelle : 6 890 €
- Jean de Paris Élémentaire : 11 940 €
- Jean Jaurès Maternelle : 14 165 €
- Jean Jaurès Élémentaire : 24 300 €
- Jules Ferry Maternelle : 8 440 €
- Jules Ferry Élémentaire : 25 300 €

La restauration scolaire s'élève à 674 k€ (dont 428 k€ de dépenses de personnel), en diminution de 12 % au regard du BP 2023 (-34 k). Cette diminution apparaît principalement en lien avec la mise en place d'un marché de restauration à compter de la rentrée de septembre 2024 pour un montant de 122 k€ sur le dernier trimestre. Pour mémoire, les frais de fourniture de repas s'élevaient à 241 k€ en 2023. Ils sont projetés à 144 k€ en 2024. Au-delà, suite à la réorganisation projetée à compter de septembre, l'équivalent d'un ETP sera redéployé en entretien (35 k€).

Le transport est programmé en baisse de 21.44 % pour s'établir à 39.8 k€. Le principal impact concerne le transport des CM qui désormais rejoignent majoritairement les sites sportifs à pied et non plus en bus. Le transport pour les plus petits est quant à lui maintenu via des cars.

Les services administratifs et de direction de la DAEVS représentent 230 k€ de frais de personnels.

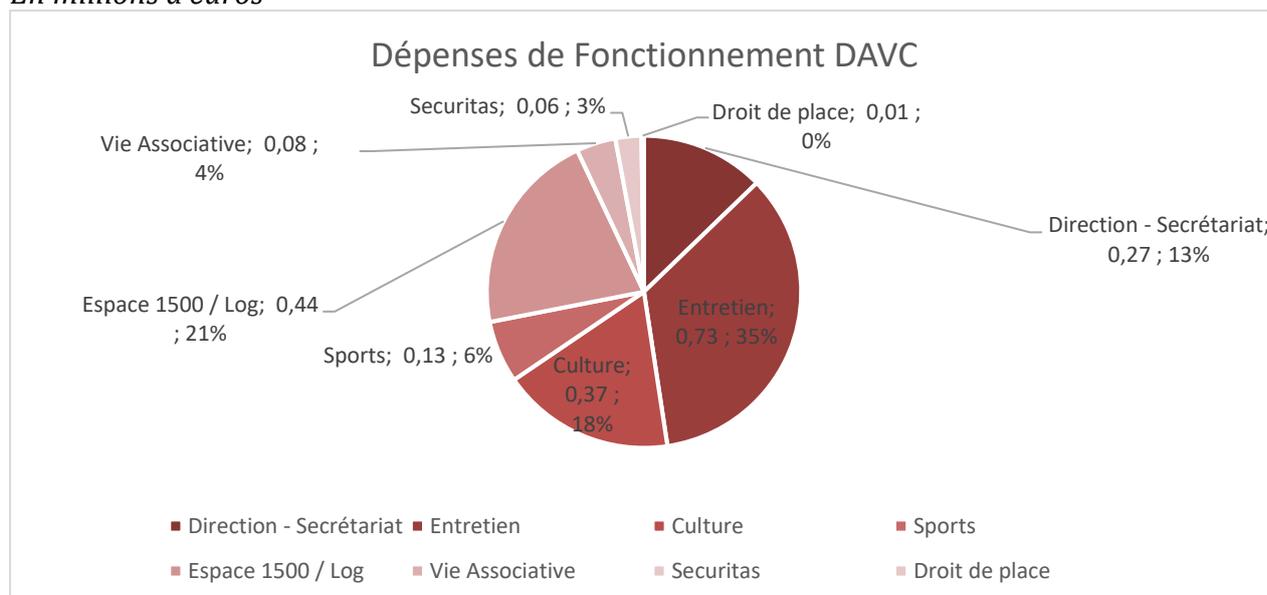
DIRECTION ANIMATION ET VIE DE LA CITE

Près de 2 315 k€ sont budgétés pour la Direction animation et vie de la cité. Parmi eux, 1 656 k€ sont dévolus aux charges de personnel (+ 9.03 %), 0.412 k€ de crédits courants et 0.24 k€ de subventions octroyées aux associations sportives et culturelles.

A cela se rajoute, au titre des sports, la participation de la ville au centre nautique. Cette dernière, prévue à hauteur de 700 k€ pour 2024. Il convient de rappeler que cette dépense dispose d'un caractère très spécifique, puisqu'au regard des statuts du centre nautique, la Ville d'Ambérieu, principal financeur, ne dispose néanmoins pas de la représentation nécessaire et proportionnelle lui permettant d'influer sur le montant des dépenses. Ainsi, la commune ne peut à ce jour, que prendre acte des décisions du syndicat où elle est sous-représentée, et les répercuter en l'état sur son propre budget. Il convient de souligner que en 2023, reconduit en 2024, la CCPA verse une participation de 48 k€ à la commune.

La répartition de ces dépenses par politiques est la suivante :

En millions d'euros



Le principal poste de dépenses de la DAVC concerne l'action culturelle (subventions comprises) à hauteur de 471 k€, dont un budget de personnel de 288 k€. Le budget le plus important de ce service est celui concernant les subventions aux associations dites « culturelles », en stagnation au regard de l'année précédente.

Au-delà, les principales subventions concernent la MJC (38.5 k€ de subvention de fonctionnement, 41 k€ pour le poste de directeur et 25 k€ en 2023 et 2024 de subvention exceptionnelle), l'école de musique (61 k€ de subvention dont 41 k€ pour les postes de codirection), l'association du Château des Allymes (11 k€), Théâtre et écriture (17 k€). Le reste des subventions versé aux associations culturelles représentent un budget de 10.5 k€.

Pour ce qui est de l'action culturelle de la Ville, le budget global s'élève à 84 k€ hors dépenses de personnel (288 k€). Concernant la médiathèque, le budget recouvre les divers documents en augmentation de 43 % (23 k€), les fournitures de petits équipements (2.5 k€), la rémunération d'intervenants (3.5 k€) et des frais de location et de maintenance (5.6 k€). Concernant les autres actions menées par le service culturel, sont notamment concernées les divers droits d'auteurs et interventions (1.1 €) et l'accueil des équipes artistiques (600 €).

L'Espace 1500, quant à lui, voit une légère augmentation de son budget (2.61 %) à hauteur de 111 k€ et 309 k€ en termes de personnel (soit un total de 420 k€). Le budget est composé d'honoraires divers, en augmentation, en raison du recours obligatoire à du personnel de sécurité afin d'assurer un contrôle à l'entrée de chaque manifestation, ainsi que du personnel technique son et lumière (42 k€), de l'entretien (13 k€), de diverses locations de matériel (20 k€), et de la fourniture de petits équipements (12 k€). Également, 25 k€ sont dédiés à la programmation culturelle.

Le service sports et loisirs présente un budget de 215 k€, en légère augmentation et des dépenses de personnel à hauteur de 62 k€. Le principal poste concerne les subventions aux associations sportives qui s'élèvent à 81 k€, en stagnation. Les autres postes sont en lien avec la fourniture de petits équipements (10 k€) et la maintenance (18 k€). Un budget est également abondé pour honorer la participation de la ville au Gymnase de la Plaine de l'Ain (40 k€) en augmentation car l'année 2023 n'a pas encore été appelée.

Le service de la vie associative assure la gestion de diverses manifestations (Sport et Culture en fête, les divers vins d'honneur, le 14 juillet, les festivités de fin d'années), la gestion des salles

associatives, le marché forain et les vogues. Le BP 2024 proposé s'élève à 39 k€ et 75 k€ de frais de personnel. Le budget animation est en légère hausse (36 k€) et propose les traditionnelles manifestations (feu d'artifice, festivités de fin d'années, différents vins d'honneur, vœux, arbre de Noël). De plus, fin août 2024, une fête mettant à l'honneur les bénévoles sera organisée. Les animations sur le marché seront maintenues à l'instar des autres années 5 k€.

Le budget du service entretien accuse une très significative diminution (56 %) en raison de la fin du marché d'entretien du gymnase de la Plaine de l'Ain ainsi que de l'Espace 1500, dont les missions ont été réintégrées en interne, justifiant de fait des recrutements et nécessairement un impact sur la masse salariale. Ainsi, il s'établit à 43 k€ (-47 k€) et 685 k€ de masse salariale (75 k€). Il est à souligner que prochainement, en raison de l'installation des sèche-mains dans les divers locaux de la ville, le budget fonctionnement devrait poursuivre sa baisse de consommable ce qui impactera ce budget. Néanmoins, l'installation étant prévue sur le dernier trimestre, ces économies n'ont pas été comptabilisées dans un premier temps.

La prestation de surveillance des bâtiments publics est en augmentation suite à la modification de certaines prestations (5.08 %), et s'établit à 56 k€.

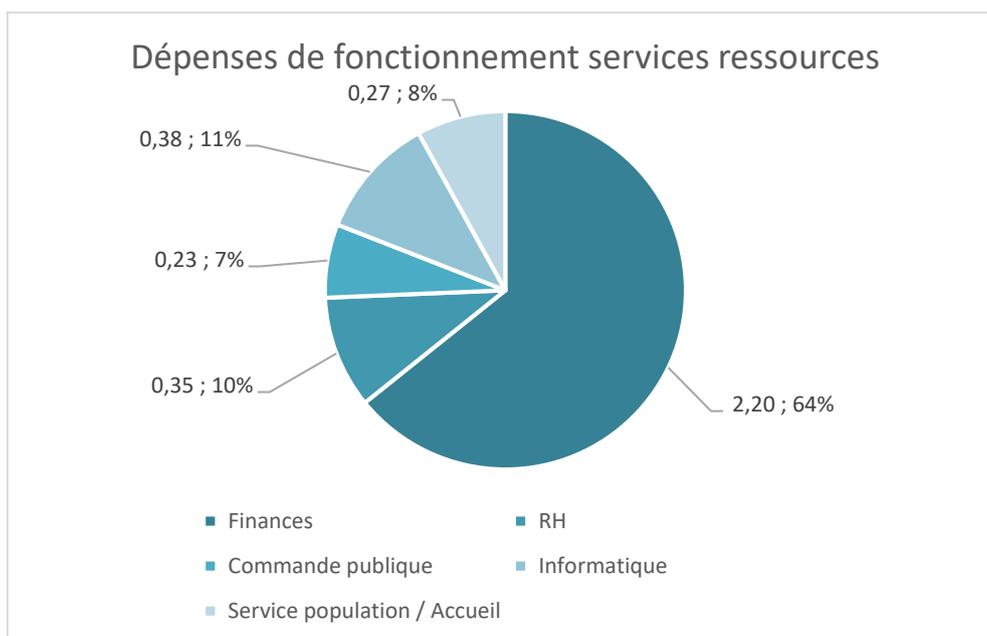
Les services administratifs et de direction de la DAVC représentent 265 k€ de frais de personnels.

DIRECTION DES SERVICES RESSOURCES

Le budget global des services ressources s'élève à 3 426 k€, dont 1 066 k€ de dépenses de personnels.

Par service, le budget est réparti ainsi :

En millions d'euros



Le budget du service à la population / accueil s'élève à 6.1 k€ de dépenses de fonctionnement et 267 k€ de frais de personnel.

Le budget informatique (378 k€) est quant à lui proposé en légère augmentation de 11.46 %, dont 101 k€ de charges de personnel en forte augmentation en raison du recrutement d'un alternant. Ces dépenses regroupent des frais de maintenance (71 k€), de location des copieurs (29 k€), de licences diverses (94 k€), de frais de télécommunication (40 k€), et de dépenses de petits équipement (15 k€).

Le budget de la commande publique est uniquement composé de la masse salariale, pour un montant de 207 k€ en augmentation. Pour mémoire, ce service est mutualisé avec la CCPA, et donne par conséquent lieu à un remboursement de cette masse salariale, à due concurrence des procédures réalisées par chaque structure. Les frais d'annonces et de publicité, mutualisés avec la CCPA sont également en stagnation, soit 20 k€.

Le service des ressources humaines dispose d'un budget global de 9 211 k€, soit l'ensemble des charges de personnel et des indemnités élus, qui dans la présente note ont été réparties par service. En tant que telle, la masse salariale du service s'élève à 257 k€. Des frais annexes à la masse salariale « pure » sont prévus pour un montant global de 296 k€. Ils recouvrent principalement les frais d'assurance du personnel (35 k€), les frais de formation des agents (16 k€), les frais d'école pour les apprentis (26 k€) en forte hausse, les divers frais de mission (13.5 k€), les frais de formation des élus (3.6 k€) et les indemnités versées à l'exécutif (206 k€).

Enfin, le budget des finances est le plus important et s'établit à 2 199 k€ (dont 232 k€ de charges de personnel). Ce budget est présenté en hausse (11.16 %) en raison principalement de l'autofinancement qui y est recensé et qui cette année connaît une hausse (+120 k€, soit 113 %), ainsi que l'évolution des amortissements portés à 980 k€ (4.81 %).

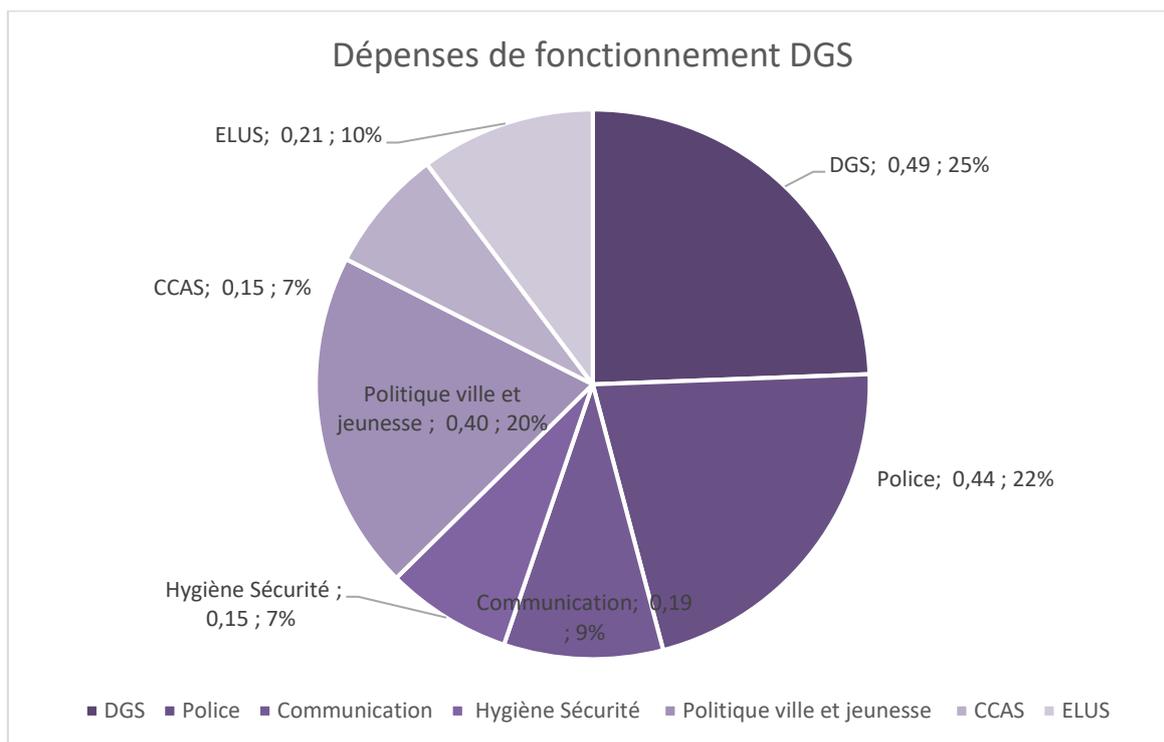
Les dépenses concernées par ce budget sont :

- la subvention au CCAS en augmentation suite à la nomination à temps plein de l'agent d'accueil (147 k€, soit 22%),
- une provision de 10 k€ pour les produits irrécouvrables,
- une provision de 10 k€ pour les risques contentieux,
- des fournitures administratives (16 k€),
- des créances éteintes ou admises en non-valeur (10 k€),
- diverses dépenses concernent les assurances (93 k€),
- les taxes foncières de la ville (65 k€),
- Les intérêts de la dette sont proposés en légère diminution à 153 k€,
- Le fonds de péréquation, qui constitue le prélèvement de l'Etat pour abonder le fonds national à destination des communes les plus pauvres, s'élève à 265 k€, en stagnation,
- Les opérations d'ordre sont de 980 k€ et le prélèvement à la section de Fonctionnement, en augmentation, à 226 k€.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le budget de la direction générale des services représente un volume de près de 2.01 millions d'euros. Les charges de personnel le composent pour 1.14 millions d'euros.

Par service, le budget est réparti ainsi :



La police municipale voit son budget (22 k€) en stagnation et les charges de personnel arrêtées à 412 k€. Il est principalement composé du versement à la SACPA (18 k€) qui assure la gestion des animaux errants, de petits équipements (1 k€), des frais de maintenance pour l'entretien des radios (1.3 k€) et des abonnements et documentations diverses (1.2 k€).

Le budget de la Direction générale regroupe différents services, notamment la communication, VADA, la politique de la ville, l'hygiène et la sécurité, le CLSPD et désormais le service jeunesse. Il s'établit à 1 220 k€, dont 477 k€ de frais de personnel.

De manière transversale, les dépenses en lien avec le marché d'assistance juridique sont en légère augmentation pour s'établir à 30 k€ principalement en raison des contentieux urbanistiques. Les dépenses d'affranchissement actent une diminution de 33 % en raison de l'orientation prise à la dématérialisation des actes et documents divers (20 k€), des coûts de documentation générale (2.5 k€) ou encore la provision obligatoire pour contentieux (4 k€) sont stables. En revanche, est ajoutée la dépense relative au distributeur automatique en gare pour près de 18.5 k€.

Le service hygiène et sécurité a en charge la prévention des agents, mais également le suivi des ERP municipaux et la sécurité incendie. Il s'établit en hausse de 48.61 % pour un montant global de 149 k€ dont 51 k€ de masse salariale. Les principales dépenses en termes de prévention concernent les vêtements de travail (36 k€), la formation des agents (incendie, divers recyclages ou permis) pour 20 k€, la fourniture de divers produits pharmaceutiques (4 k€), de petits équipement (4 k€). Concernant la sécurité incendie, la maintenance et le remplacement des petites pièces des poteaux incendie est prévue (44 k€). Il s'agit de la principale augmentation directement en lien avec la mise à jour de l'arrêté sur la défense incendie qui permet de recenser l'intégralité du parc disponible et opérationnel. Pour mémoire, la compétence appartenait au SDIS, et a été transférée à la collectivité. Il a donc été nécessaire de procéder au recensement de l'ensemble des PI existants et de prévoir, entre 2023 et 2024, leur maintenance et remise en l'état, voir changement (investissement). Également, toute la maintenance et le remplacement des fournitures des défibrillateurs seront réalisés cette année (3.5 k€).

Le budget communication (181 k€) est en augmentation de 3.9 % en raison du recrutement d'un agent qui assure désormais en interne les missions en lien avec la réalisation des documents, mais de fait diminue le budget dédié à la l'ancienne gestion via un prestataire. Le budget VADA (11 k€) est prévu en stagnation.

Les budgets de la politique de la ville, du CLSPD et de la jeunesse, proposés à 404 k€, se voient augmenter de 72 %, avec notamment l'intégration du service jeunesse. Est en effet acté pour cette année le recrutement d'un animateur (40 k€), ainsi que le déploiement de plusieurs actions en lien avec la nouvelle politique jeunesse : argent de poche (5 k€), Idée al (10 k€), Eloquance, Festy Summer, SOMet, etc (20 k€).

La subvention au centre social demeure inchangée (72 k€).

3) La section d'investissement du budget principal

a) Les dépenses d'équipement

Le volume des dépenses d'équipement, propre à la commune, proposé dans le budget primitif 2024 s'élève à 5.567 millions d'euros. L'exercice 2024 fait état d'un niveau d'équipement soutenu et en accroissement. Cet effort se poursuivra sur 2025.

De multiples projets se poursuivent et s'amorcent en 2024. Tout d'abord, dans le cadre de cœur de ville, diverses actions vont être menées :

- L'aménagement des 4 coins (218 k€) : après avoir réalisé la majorité des démolitions en 2023, un dernier bâtiment, celui acheté récemment, sera également déconstruit en raison de son instabilité. Ainsi, l'ensemble de l'espace sera libéré en vue de l'aménagement du parc et de l'esplanade. Parallèlement, les études se poursuivront, avec la sélection de la MOE, pour que la phase travaux commence dès le début 2025.

- Le square Guillet et le Jardin Cattin (131 k€) : suite aux consultations publiques réalisées en 2024, les espaces vont faire l'objet d'un réaménagement comprenant la végétalisation des espaces et leur renaturation, l'équipement avec du mobilier urbain dédié, des jeux à destination des enfants, des espaces canins.

- Rue Bérard (150 k€) : au regard de la vétusté du mobilier urbain, le renouvellement complet du mobilier urbain sur le tronçon de la Dame Louise aux 4 coins sera réalisé. Ce dernier permettra de moderniser ledit mobilier, mais surtout de l'adapter aux personnes porteuses de handicap, et également de combler les manques potentiels en termes de sécurité.

- Sanitaires Jules Ferry (75 k€) : les sanitaires jouxtant l'école Jules Ferry seront détruits en raison des difficultés rencontrées pour leur exploitation (squats divers, entretien, etc) et de nouveaux sanitaires auto-lavants seront réalisés à côté de la MJC sur la Place Jules Ferry.

- Parking Vingtrinier (201 k€) : En prévision de l'évolution du stationnement sur la place Marcepoil, un nouveau parking sera réalisé derrière la barre de garage en haut de la rue Vingtrinier.

- Contournement Est (135 k€) : la réalisation du contournement Est interviendra sur 2025, mais les études et travaux préparatoires seront réalisés sur 2024.

- Divers mobiliers urbains (8 k€) sont également prévus dans l'espace cœur de ville (bancs, barrières, etc) ainsi qu'une étude de végétalisation portant sur le secteur global de cœur de ville (8 k€). Enfin, une étude du plan de circulation sera conduite en concertation avec la population (15 k€).

Il est à rappeler que les acquisitions des 4 coins étaient en partie sous portage EPF, qu'il convient de solder en 2024 (145 k€) ainsi que la dernière acquisition réalisée en 2024 (182 k€).

Autre grand projet à venir, mais dont la mise en œuvre ne s'amorcera qu'en 2025, la requalification de la place Séward dans le cadre de l'ANRU. Pour mémoire, si le ministère confirme la demande de la Ville, devrait à terme être réalisés sur la partie Sud de la place, un bâtiment accueillant le relogement du Centre social, un micro-crèche et une annexe de l'hôtel de ville. Il convient en 2024 de réaliser les études nécessaires préalable à la sélection d'un MOE (95 k€).

Diverses interventions patrimoniales sont prévues avec notamment la poursuite des études portant sur la structure de l'église en Ville (37.5 k€), le changement de vitres à la MJC (14 k€), des études accessibilités sur divers bâtiments (30 k€), l'aménagement d'un local jeunesse (30 k€), la réfection de la toiture de la maison des sociétés (30 k€), la pose d'une climatisation dans la salle serveur de la pépinière (8 k€), le contrôle et le remplacement des extincteurs (6 k€) et l'installation de sèches mains dans l'ensemble des bâtiments (61 k€).

En termes de voirie, au-delà des 300 k€ dévolus à l'entretien des voies et la création d'un nouvel axe, est programmée la réfection de ponts traversant le gardon (70 k€), la mise en place de leds avenue de la Libération (50 k€), la poursuite de la création des alternats menant aux Allymes (26 k€) et des frais d'études portant sur le mur de la rue du pensionnat (4 k€). De nombreux poteaux incendies seront remplacés ou feront l'objet d'une maintenance (80 k€), ainsi que les défibrillateurs (4 k€).

Aux espaces verts, seront créés des jardins partagés en lien avec l'association des Jardinots (30 k€). Le remplacement de clôtures vétustes (11.5 k€), la poursuite de la mise en place de programmeurs pour le suivi de l'arrosage (2 k€) et l'acquisition de bac potager à déployer dans les écoles (4k€).

Le garage sera doté de 32.5 k€ pour l'achat de matériels divers (souffleur, cloueur, tronçonneuse, etc), de 23 k€ pour le rachat d'un poids lourds en fin de location et de 34 k€ pour l'acquisition d'un Goupil aux espaces verts. Enfin, 7.5 k€ seront dévolus à l'habillage de camion de la flotte.

La restructuration de la crèche, initialement prévue sur 2023, n'interviendra finalement qu'en 2025, en raison des difficultés rencontrées dans le recrutement d'un MOE. Ce dernier a été finalement sélectionné fin 2023. Les travaux étant particulièrement invasifs, ils ne pourront être programmés qu'à l'été 2025 où l'établissement sera alors fermé. Néanmoins, les études doivent être amorcées sur 2024. Des travaux mineurs seront également réalisés en amont, tel la reprise des sols de la galerie et la pose de stores. L'ensemble portera le budget investissement dédié à l'espace à 78 k€.

Les écoles feront l'objet comme chaque année d'un budget d'entretien dédié à la rénovation de salles de classes (60 k€) et aux changements de peintures en régie (35 k€). Comme annoncé, la toiture de l'école Jules Ferry sera intégralement reprise et se verra doter de panneaux photovoltaïques qui permettront l'autoconsommation complète de l'équipement (741 k€). De manière anecdotique, des multiwash seront également acquises (5k€ pour les écoles et 15 k€ pour les autres bâtiments) et les écoles se verront équipées de sèches mains comme l'ensemble des bâtiments de la ville (62 k€) en vue de diminuer et économiser la ouate.

Pour les sports, structurellement, la toiture de Bellière sera reprise (58 k€), le hall de la salle omnisport sera réhabilité (6.5 k€), des tableaux de marques seront changés (13 k€) et du matériel pédagogique remplacé (6.5 k€).

Concernant la culture, le remplacement des lumières scéniques de l'Espace 1500 sera amorcé et s'étalera sur 3 ans au regard du montant conséquent. Pour 2024, 48 k€ seront prévus à cet effet. En complément, 100 k€ seront dévolus au relampage des luminaires autres de la structure.

Le désenfumage de la galerie Malraux est prévu (50 k€) ainsi que le changement de menuiseries (2 k€). La salle Mozzanino sera également équipée d'un enregistreur et afficheur sonore afin de vérifier la conformité en termes de police du bruit (4.3 k€). Les réfrigérateurs seront remplacés dans la galerie Malraux (4 k€).

Les acquisitions foncières, en dehors de celles dévolues aux 4 coins présentées ci avant s'élèveront à 113 k€ dont 50 k€ de provision. 57 k€ seront versés à l'EPF au titre des différents portages et 30 k€ seront réservés aux divers relevés topographiques.

Le service informatique poursuivra le déploiement de la GFU, notamment suite au partenariat mis en place avec le Département (194 k€). Également, le déploiement de la vidéoprotection sera finalisé (149 k€). Parallèlement la flotte de matériel sera maintenue et renouvelée comme chaque année (25 k€), les dépenses liées au firewall (40 k€) prolongée pour 8 ans, les licences offices renouvelées (12 k€), et l'antivirus changé (5 k€).

Comme chaque année 25 k€ seront prévus à la reprise des concessions échues. Cette année, le portillon du cimetière sera également automatisé (5 k€).

Comme chaque année, des provisions sont proposées pour le matériel de bureau (28 k€) et des mobiliers divers (10 k€). Le budget pour l'acquisition de matériel en vue de lutter contre les dépôts sauvages est proposé à hauteur de 3.8 k€. Enfin, 14 k€ seront dédiés au partenariat avec Alcom en vue du recyclage des mégots.

Au regard de ces éléments, il convient d'ajuster les différentes AP/CP en cours et d'en créer de nouvelles en conséquence :

- **AMÉNAGEMENT URBAIN DE LA PLACE PIERRE SÉMARD**

Montant AP N°01	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
8 164 388,52 €	44 229,60 €	18 538,92 €	95 000,00 €	1 068 500,00 €	243 350,00 €	3 436 000,00 €	3 258 770,00 €

- **VIDEO-PROTECTION**

Montant AP N°02	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
303 285,42 €	16 701,72 €	49 679,76 €	16 373,40 €	220 530,54 €*

En 2024 149 k€ seront dépensés en équipement. 14 k€ seront in fine défalqués suite à notification du DGD, un avoir de 49 k€ sera fait par l'entreprise et 10 k€ sont en attente de la fin des travaux sur Sarrail pour l'installation de la caméra.

- **AMENAGEMENT URBAIN CŒUR DE VILLE**

Montant AP N°03	CP 2023	CP 2024	CP 2025
2 274 190,40 €	38 635,80 €	218 554,60 €	2 017 000,00 €

- **RESTRUCTURATION DU POLE PETITE ENFANCE**

Montant AP N°04	CP 2024	CP 2025
308 000 €	68 000 €	240 000 €

- **RÉFECTION DES COUVERTURES ÉLÉMENTAIRE ET MATERNELLE J FERRY**

Montant AP N°05	CP 2023	CP 2024
753 500,50 €	11 755,50 €	741 745,00 €

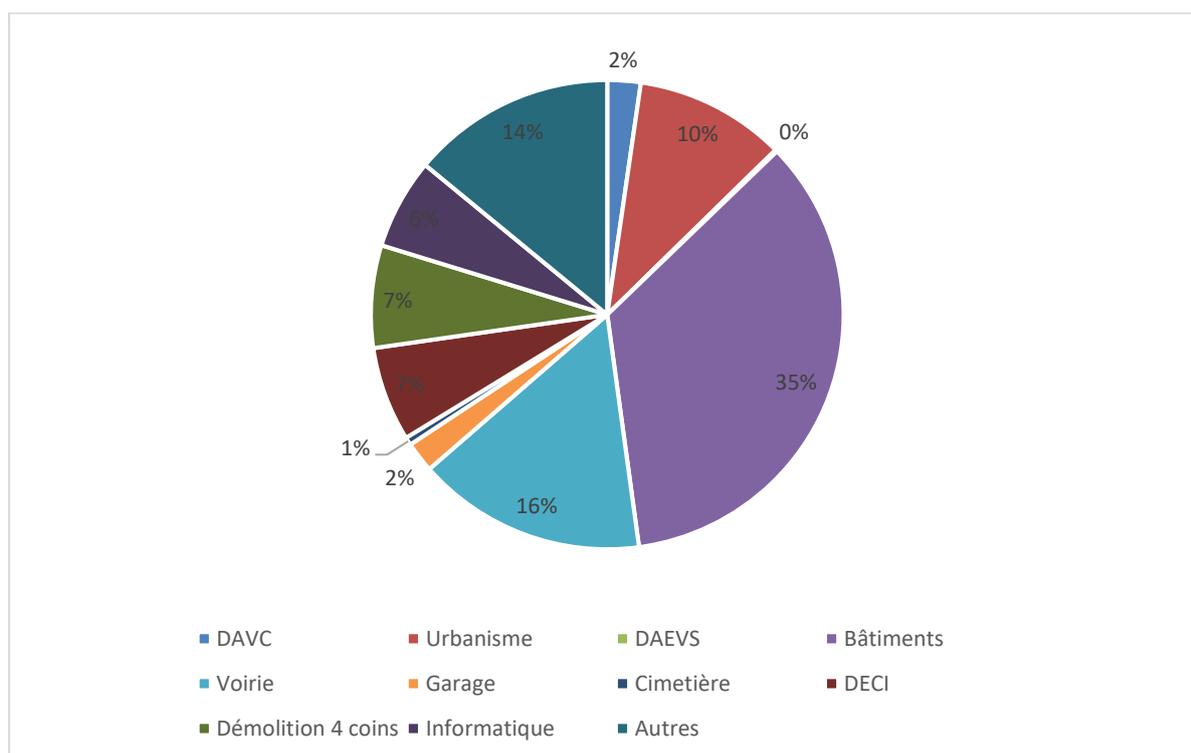
- **INSTRUMENTATION EGLISE DE LA VILLE**

Montant AP N°06	CP 2023	CP 2024
67 540 €	30 000 €	37 540 €

- **CONTOURNEMENT EST**

Montant AP N°07	CP 2023	CP 2024
870 108 €	135 108 €	735 000 €

Par axes bénéficiaires, les dépenses d'équipement propres à la commune se répartissent ainsi :



Par chapitres budgétaires, les dépenses d'équipement propres à la commune ainsi que les opérations réalisées pour le compte de tiers se résument ainsi :

	2023	2024	Évolution valeurs	Évolution %
20 Immobilisations incorporelles	113 283,66	154 604,00	41 320,34 €	36%
204 Subventions d'équipements versées	-	5 000,00	5 000,00 €	0%
21 Immobilisations corporelles	772 866,83	1 317 580,40	544 713,57 €	70%
23 Immobilisations en cours	2 288 473,99	2 519 444,64	230 970,65 €	10%
27 Autres immobilisations financières	57 427,04	57 427,04	- €	0%
Dépenses d'équipement propre	3 232 051,52 €	4 054 056,08 €	822 004,56 €	25%
040 Opération d'ordre	135 050,00	74 550,00	- 60 500,00 €	-45%
041 Opération patrimoine	601 050,00	517 540,00	-83 510,00 €	-14%
TOTAL	3 968 151,52 €	4 646 146,08 €	677 994,56 €	17%

b) Les autres dépenses d'investissement

Concernant les crédits nécessaires à la gestion de la dette, ils sont regroupés au sein du chapitre 16 emprunts et dettes assimilées pour lequel le détail est le suivant :

	2 023,00	2 024,00	Évolution valeurs	Évolution %
1641 amortissement du capital	999 045,95	1 011 233,90	12 187,95	1,22%

Le chapitre est en stagnation et poursuit ainsi le désendettement de la commune.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Organisme prêteur	Mobilisé le	Durée	Taux	Capital restant dû 01/01/2024	Intérêt 2024	Capital remboursé 2024	Annuité
Banque Populaire	2013	15	2,87	723 748,96	16 066,03	145 608,25	161 674,28 €
Banque Populaire	2017	15	1,38	1 416 666,58	18 552,08	166 666,68	185 218,76 €
Banque Populaire	2019	15	1,05	610 184,82	6 406,94	58 193,51	64 600,45 €
Caisse des dépôts	2020	12	1,51	668 391,32	26 309,22	73 081,16	99 390,38 €
Caisse d'Epargne	2020	25	0,84	883 900,99	7 336,38	36 786,75	44 123,13 €
SFIL	2020	12	1,84	2 437 621,38	42 830,43	259 593,13	302 423,56 €
Caisse d'Epargne	2020	12	1,22	2 562 284,80	30 747,42	271 304,42	302 051,84 €
Total				9 302 798,85 €	148 248,50 €	1 011 233,90 €	1 159 482,40 €

Il convient de souligner que le budget ne prévoit le recours à aucun emprunt sur 2024.

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement, ainsi que leur évolution par rapport au BP 2021, sont les suivantes :

	2023	2024	Évolution valeurs	Évolution %
024 Cessions des immobilisations	1 749 796,71	1 148 130,00	- 601 666,71 €	-34,38%
10 Dotations et fonds divers	220 000,00	689 652,89	469 652,89 €	213,48%
<i>Dont FCTVA</i>	-	189 652,89	189 652,89 €	0,00%
<i>Dont taxe d'aménagement</i>	220 000,00	500 000,00	280 000,00 €	127,27%
13 Subventions d'investissement	951 363,00	1 090 040,17	138 677,17 €	14,58%
16 Emprunts et dettes assimilés	379 576,20	950 553,70		0,00%
23 - Immobilisation en cours		49 030,92		0,00%
27 Autres immobilisations financières	24 475,72	6 311,30	-18 164,42 €	-74,21%
Total Recettes d'investissement réelles	3 325 211,63 €	3 933 718,98 €	608 507,35 €	18,30%
021 Autofinancement	105 935,84	226 121,00	120 185,16 €	113,45%
040 Opération d'ordre de transfert	935 000,00	980 000,00	45 000,00 €	4,81%
041 Opérations patrimoniales	601 050,00	517 540,00		0,00%
Total recettes d'investissement	4 967 197,47 €	5 657 379,98 €	690 182,51 €	13,89%

Comme évoqué ci-dessus, la ville ne prévoit pas de recourir à l'emprunt en 2024.

Les cessions s'élèvent à 1 148 k€ et concernent notamment la vente de diverses parcelles à Kaufman et Broad (630 k€), à la SCI Martil (253 k€), d'une parcelle au lieudit Carré Rochet (110 k€), d'une parcelle devant Letrac (120 k€) et d'une parcelle rue Aymard (34 k€).

Les subventions attendues sont en lien avec la réalisation de la toiture et la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Jules Ferry (306 k€), les démolitions au 4 coins (300 k€), le remboursement du GFU (156 k€), la poursuite de la vidéoprotection (94 k€), la participation pour la réalisation des espaces publics Guillet, Cattin (50 k€), le relampage led (40 k€) ou encore l'extension des horaires de la médiathèque (19 k€).

Le FCTVA est projeté à 189 k€ au regard des investissements réalisés en N-2. La taxe d'aménagement est estimée à 500 k€.

Les autres immobilisations financières concernent le remboursement de l'emprunt par le STEASA pour un montant de 6 k€, pour la dernière année.